



CONSEIL DE QUARTIER
DE
SAINT LIGUAIRE

Direction de la Vie Citoyenne
Service Participative

**Relevé de conclusions du conseil de quartier
du 13 octobre 2009**

Co-Présidents : Jean-Pierre GAILLARD ; Michel NICOLLE.

Elus municipaux : Pascal DUFORESTEL ; Jean-Louis SIMON ; Gérard ZABATTA.

Membres : Françoise BOYER ; Serge BOURREAU ; Jean-Philippe CHEVALIER ; Patrick FAZILLEAU ; Jean-Michel FOUILLET ; Jean-Michel GUSTIN ; Michèle LABIDOIRE ; Josseline MUSCAT ; Claudie ROUSSE ; Marie-Hélène SAINZ ; Daniel THIBAUT ; François VANEL ; Patrick VEILLON ; Pascale VERDEJO.

Service Vie Participative : Gérard LABORDERIE ; Sabrina ROUSSEAU.

Excusés : Philippe AUTRET ; Philippe BEULE ; Jérôme BALOGE ; Chantal BARRE ; Sylvain DESMIER ; Pierre ECALLE ; Jocelyne BRANDEAU ; Julien GIBEAULT ; Claudie HAY ; Alain MARCHADIER ; Cyril PETRAU ; Jean-Louis SIMON

Absents : Jean-Michel CATHELINEAU ; Armelle COTREL ; Bérangère GASSE ; Sylvie GUILBAUD ; Laurent LAMBERT ; Ludovic LEGIER ; Yannick METAIS ; Thierry MOREL

Démission du bureau : Philippe AUTRET ; Julien GIBEAULT

Intégration au bureau : Philippe BEULE ; Pierre ECALLE

Le bureau est désormais composé de : Michel NICOLLE, co-Président habitant, Jean-Pierre GAILLARD, co-Président élu, Philippe BEULE, Pierre ECALLE, Claudie HAY, Yannick METAIS, Daniel THIBAUT, Patrick VEILLON, Pascale VERDEJO.

Public : 5 personnes.

Ordre du jour :

- Approbation du relevé de conclusions du CQ précédent,
- Informations relatives au Plan de Déplacements Urbains (présentation et mise à l'enquête publique),
- Point sur les dossiers en cours,
- Rapport des commissions et groupes de travail,
- Informations et questions diverses d'actualité.

1/ Approbation du relevé de conclusion du CQ du 2 avril 2009

Le relevé de conclusions est approuvé à l'unanimité.

2/ Informations relatives au Plan de Déplacements Urbains par Gérard LABORDERIE

Les fondements du PDU

Qu'est ce que le PDU ? A quoi ça sert ?

- ✓ Le Plan de Déplacements Urbains est un document de planification qui définit les principes généraux des déplacements sur la CAN pour les 10 ans à venir.
- ✓ Il porte sur tous les aspects des déplacements

Pourquoi mettre en place un PDU ?

- ✓ Il est obligatoire pour les collectivités de + 100 000 habitants, au même titre que le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) et le PLH (Plan local de l'Habitat)

Comment est-il mis en œuvre ? Par qui ?

- ✓ Elaboré par la CAN + soutien de partenaires (Etat, Conseil Régional, Conseil Général, ADEME et Atmo Poitou Charentes)

Quel est son périmètre ?

- ✓ Le PDU concerne les 29 communes de la CAN.

Que va apporter le PDU aux habitants ?

- ✓ De meilleures condition de déplacement et un cadre de vie durablement préservé, grâce à une offre de transports adaptée, attractive et respectueuse de l'environnement, le réaménagement des centres urbains et le développement maîtrisé du territoire.

Les Objectifs du PDU

Les objectifs finaux

- ✓ Accompagner le développement équilibré et maîtrisé de l'agglomération
- ✓ Mieux satisfaire les besoins de mobilité
- ✓ Préserver l'environnement et le cadre de vie

Les objectifs spécifiques

- ✓ Une réduction significative de la place de l'automobile principalement dans le centre de Niort.
- ✓ Un développement conséquent de l'accessibilité pour tous et de l'attractivité du réseau de transports urbains.
- ✓ Une intermodalité entre les modes de transports
- ✓ La définition d'un réseau hiérarchisé de voies d'agglomération

Le PDU : 7 axes majeurs

- ✓ Développer les transports collectifs,
- ✓ Y associer le développement des modes « doux »
- ✓ Adopter une gestion appropriée du stationnement
- ✓ Elaborer un nouveau schéma directeur de circulation
- ✓ Intégrer le développement de l'offre ferroviaire
- ✓ Assurer un fonctionnement satisfaisant du réseau de voirie
- ✓ Prendre en compte les autres aspects des déplacements

Développer les transports collectifs

En priorité sur l'axe de la plus forte demande de déplacements

Par la mise en œuvre d'un TCSP (Transport Collectif en Site Propre) desservant :

- ✓ Bessines (Parc d'activités des Portes des Marais)
 - ✓ Le Sud de Niort (ZI St Liguairé, Clou Bouchet)
 - ✓ Le Centre de Niort (Hôpital, gare SNCF, place de la Brèche)
 - ✓ Le pôle commercial et d'emplois de Mendès France - Chauray
- Par l'aménagement de 2 parkings relais aux extrémités

Sur l'ensemble du territoire avec :

- ✓ Une hiérarchisation des lignes régulières :
 - Lignes structurantes à l'échelle de l'agglomération
 - Lignes urbaines et inter communes
 - Lignes urbaines de proximité sur Niort
- ✓ Le développement du transport à la demande (TAD)
- ✓ Le développement du transport de personnes à mobilité réduite (TPMR)
- ✓ La mise en place d'une navette d'hyper-centre (CITITAN)
- ✓ La mise en place d'une centrale de mobilité
- ✓ Le développement de l'accessibilité pour tous aux transports collectifs
- ✓ Le développement de l'intermodalité.

Mise en accessibilité du réseau de transports par :

- ✓ Le renouvellement du matériel roulant
- ✓ L'aménagement des points d'arrêts
- ✓ Le développement du transport de personnes à mobilité réduite (TPMR) sur toute la CAN.
- ✓ L'information des voyageurs (aux arrêts, dans les véhicules, au kiosque et sur les supports médias)

Aménagement des pôles d'échanges et des parkings relais

- ✓ Pôle d'échange multimodal de la gare SNCF de Niort,
- ✓ Pôle d'échange de la place de la Brèche
- ✓ Pôles d'échanges scolaires (Venise Verte, Paul Guérin, Pierre et Marie Curie, Rabelais)
- ✓ Parkings relais aux extrémités des lignes structurantes
- ✓ Parkings de rabattement à Frontenay-Rohan-Rohan, Epannes et Mauzé-sur-le-Mignon.

Y associer le développement des modes doux

Les deux roues

- ✓ Développement d'un maillage d'itinéraires cyclables sur la CAN (schéma directeur cyclable) – en connexion avec les itinéraires existants
- ✓ Conforter l'usage du vélo :
 - Dans l'hypercentre de Niort
 - En pénétrante sur les axes structurants des transports collectifs
 - En rabattement sur les parkings relais
 - En aménageant les voies (pistes ou bandes cyclables) et des parkings pour les deux roues
- ✓ Mise en œuvre d'un système de vélos en libre service (genre « Vélib » de Paris)

Adopter une gestion appropriée du stationnement

Le succès des transports collectifs passe par la mise en cohérence de la politique de stationnement avec celle des transports

- ✓ Sur le territoire de la CAN
 - Norme de stationnement dans les PLU
 - Prise en compte des besoins liés au tourisme
 - Stationnement des vélos et des deux-roues motorisés
- ✓ Dans le centre de l'agglomération
 - Redistribution de l'offre de stationnement du centre vers la périphérie (parcs relais) pour le stationnement de longue durée.

- ✓ Nécessaire à triple titre
 - Cohérence tarifaire entre stationnement et TC
 - Maintien d'une offre de stationnement optimum de courte durée
 - Récupération de l'espace nécessaire aux TC (voies bus)

Nouveau schéma directeur de circulation

- ✓ Sur tout le territoire de la CAN, en intégrant :
 - Le transit des poids lourds
 - Les problématiques spécifiques à chaque centre urbain
- ✓ Sur le centre de Niort en :
 - Permettant l'intégration du TCSP et du nouveau réseau de TC
 - Accompagnant la requalification des espaces publics
 - Représentant une certaine dissuasion pour les flux de transit
 - Maintenant une bonne accessibilité au centre pour les usagers en courte durée.

Assurer un fonctionnement satisfaisant du réseau de voirie

- ✓ A court - moyen terme : aménagements routiers à envisager pour faire face à cette évolution et permettre les aménagements envisagés (TCSP, piétonisation, voies bus)
- ✓ A plus long terme (au-delà du PDU) : nécessité de maintenir la possibilité de réalisation du Contournement Nord
 - Dans le cadre d'un partenariat avec les autres maîtrises d'ouvrages
 - Pouvant conduire à envisager : sa réalisation par tronçon, l'aménagement d'un nouvel échangeur A83/ route de Coulonges.

Prendre en compte les autres aspects des déplacements

- ✓ Déplacements des personnes en situation de handicap
- ✓ Prise en compte du transport et de la livraison de marchandises
- ✓ Favoriser la mise en œuvre des plans de déplacements d'entreprise et d'administration
- ✓ Assurer l'accès à la mobilité aux habitants socialement défavorisés
- ✓ Développer de nouvelles possibilités de déplacements :
 - Co-voiturage
 - Auto-partage
 - Pédibus et vélo-bus
- ✓ Poursuivre la communication sur la mobilité durable

Le projet de PDU arrêté :

C'est un projet de territoire

- ✓ Qui fixe la politique de déplacements pour les 10 années à venir
- ✓ Qui répond aux enjeux d'aménagements retenus dans le schéma de cohérence territoriale (Scot)
- ✓ Qui concerne toutes les communes et tous les habitants de la CAN

C'est un projet économique

- ✓ Estimation des dépenses d'investissements : 147M€ sur 10 ans
- ✓ Estimation des dépenses de fonctionnement : 20M€ par an
- ✓ Générateur de richesses et d'emplois

C'est un projet social

- ✓ Permet l'accès aux transports des personnes socialement défavorisées
- ✓ Permet l'utilisation des transports aux personnes en situation de handicap

C'est un projet environnemental

- ✓ Il répond aux objectifs réglementaires des PDU
- ✓ Réduction des émissions de polluants et de notre contribution aux gaz à effet de serre
- ✓ Réduction des nuisances sonores
- ✓ Limitation de la consommation d'espaces
- ✓ Diminution de la consommation énergétique liée aux déplacements

L'enquête publique

- ✓ Une étape réglementaire
 - avec de forts enjeux de conformité
- ✓ Sur les 29 communes de la CAN
- ✓ Avec différents acteurs
 - La CAN : Autorité Organisatrice des Transports
 - La commission d'enquête indépendante
 - Les maires des communes concernées
 - Les habitants du territoire
- ✓ Quand ?
 - **Du 16 novembre au 17 décembre 2009**
- ✓ Où ?
 - **Dans toutes les Mairies de la CAN**
- ✓ Comment donner son avis ?
 - Sur les registres d'enquêtes publique
 - En rencontrant le commissaire enquêteur
 - Par courrier à l'attention du commissaire enquêteur

✓ Toute l'information sera diffusée dans un supplément de « Territoire de vie », le magazine de la CAN, début novembre ainsi que par le biais d'une campagne d'affichage et sur le site de la CAN : www.agglo-niort.fr

3/ Point sur les dossiers en cours par Gérard LABORDERIE

☞ Dénomination du square « Laurent PAGE »

- 2 avril 2009 : M FOUILLET propose au CQ qui accepte que le square situé à l'arrière de la Maison de quartier soit dénommé « square Laurent PAGE »
- 10 avril 2009 : demande transmise au service de l'Urbanisme en charge de réunir le groupe de dénomination des voies et espaces publics.
- 8 juin 2009 : le CM a dénommé le square « Marguerite DURAS »
- 17 juin 2009 : le CQ demande que cette dénomination soit revue
- 9 octobre 2009 : le groupe de travail chargé de la dénomination des lieux publics proposera au CM du 8 décembre 2009 de modifier cette dénomination. (*Information post-CQ : le groupe de travail se réunira le 26 novembre et proposera au Conseil municipal de janvier 2010 de dénommer le square « Laurent PAGE »*).

☞ Rue de la Halte (devant le stade de l'OL) : demande de revêtement du trottoir en bitume.

Le tronçon compris entre la maison du gardien et le passage à niveau a été réalisé. La partie longeant le stade sera réalisée en régie avant fin 2009.

☞ Rue de la Roussille : Accord de financement de la raquette de retournement des bus sur les crédits de quartier en 2009.

Mercredi 23 septembre, une réunion a eu lieu afin de définir la répartition des travaux et du financement entre la ville et la CAN.

Amaury Breuille propose que la Ville de Niort prenne en charge la raquette. La CAN se chargera de l'abribus et des toilettes.

Les travaux seront réalisés en fin d'année 2009

☞ Rue des Boutinets : balustrades sur le mur de soutènement : en cours de consultation.

4/ Rapport des commissions

◦ Groupe de travail « aménagement des abords de la station d'épuration »

3 cabinets ont été retenus pour aménager les entrées de Ville de Saint Liguaire et Saint Florent. Une réunion a eu lieu le lundi 19 octobre entre le groupe de travail et le Conseil général.

M. VEILLON se réjouit de la tournure de ce dossier et remercie Gérard ZABATTA.

◦ Groupe de travail « salle des fêtes »

Lors de la dernière réunion du mois de juillet 2009, les maires des communes de Niort, Magné, Coulon et Sansais ont mandaté le CAUE pour rédiger le cahier des charges d'une consultation en vue du recrutement d'un programmeur chargé de définir le programme de ce projet. Ce travail est en cours mais depuis cet été la commune de Coulon a exprimé le souhait de se retirer du projet. Les communes doivent donc se réunir à nouveau prochainement afin d'envisager quelle suite donner à ce dossier.

◦ Commission « voirie »

Point travaux effectués ces derniers mois :

- Rue de la Roussille : réfection du tronçon compris entre le chemin des Vallées de Buffevent et le chemin de Torfou.
- Rue des Boutinets : le revêtement a été terminé. Cependant, il manque un bout de trottoir au droit d'une partie du mur « fragile » ainsi que la barrière de protection sur le mur de soutènement près de la voie de chemin de fer.
- Rue de la Halte : la réfection de la chaussée a été réalisée. Néanmoins la réfection du trottoir qui, elle, était demandée, n'a pas encore été effectuée.
- Rue du Huit Mai : le mur qui menaçait de s'effondrer près de l'église est en cours de réparation.

Les dossiers en cours :

- La raquette de retournement de l'IED : Les travaux doivent être réalisés avant la fin de l'année 2009.

- Rue de la Levée de Sevreau : une partie reste à réaliser. La commission demande l'aménagement du tronçon compris entre la partie récemment réalisée et le rond point de la station d'épuration.

Une fiche de proximité est établie.

- Rue du Grand Port : demande la prolongation de l'aménagement de la rue jusqu'à la sortie de Magné pour assurer la sécurité des piétons, principalement des enfants qui prennent le bus à l'arrêt des Boutinets. Une fiche de proximité a été signée et sera examinée lors du vote du BP 2010.

Actions à mener :

- Au passage à niveau en traversée de la RD9: des réparations de chaussée sont à effectuer. Cette demande sera transmise au Conseil Général, gestionnaire des voies départementales.

- Centre bourg : en attendant la réalisation du projet de réaménagement du centre bourg, est-il possible d'installer un abri-bus près de la salle des fêtes ?

- Avenue de la Venise Verte : un problème de manque de places de stationnement a aussi été soulevé.

◦ Commission « Espaces publics »

- Coulée verte : la commission souhaite qu'une concertation avec les riverains soit effectuée pour aboutir à la remise en service du bateau à chaîne. La réhabilitation du Port Lateau dans le projet du centre bourg est-elle concevable sans le bateau à chaîne ?

Il serait peut être bien d'envisager une rencontre avec les riverains ou pourquoi pas le déplacer à l'impasse du Port des Pêcheurs, derrière le cimetière.

- Chemin du III^e Millénaire : le tronçon traversant le marais de Saint Rémy en direction de Bessines est sans doute l'un des plus jolis passages de cette réalisation. La jonction entre la conche de Peigland en direction de Magné puis du GR36 vers Bessines manque cruellement pour donner tout son sens à ce projet.

Une fiche de proximité est établie.

- Atribus : celui qui se trouve au carrefour rue de la Roussille / chemin de Pigemolle, actuel terminus de la ligne 5, pourrait-il être récupéré et installé rue du Huit Mai sur le parking de la salle des fêtes, après réalisation du nouveau terminus, face à l'IED?
- Rue du Moulin : il manque un lampadaire en face du n°76.
- Rue de la Roussille : demande de déplacer le panneau « NIORT » se situant au niveau du foyer de l'enfance de la Tiffardière au carrefour Roussille/ chemin des Vallées de Buffevent.

Une fiche de proximité a été établie.

◦ Commission « Cadre de vie/ Environnement/ Patrimoine »

Pascale VERDEJO est nommée rapporteur de la commission

- 2 projets étaient en cours de réflexion
 - Les journées du Patrimoine
 - Aire de jeux (voir avec le groupe de travail Centre bourg)

◦ Groupe de travail « Communication »

Julien GIBEAULT ayant démissionné, Pierre ECALLE est nommé rapporteur du groupe de travail

5/ Informations et questions diverses d'actualité

✓ Groupe scolaire Agrippa d'Aubigné : réhabilitation

Bilan des travaux réalisés :

- ☞ Réfection de 2 salles de classe en élémentaire : remplacement des sols et des fenêtres et volets en bois (salle de la bibliothèque et une salle de classe au RDC), peinture des murs et faux plafond. Coût : 53 982€. Réalisé en février – mars 2009.
- ☞ Réfection de 2 classes en maternelle, bureau, le hall d'entrée : remplacement des sols et de 2 fenêtres, peinture des murs. Coût : 30 775€. Réalisé en juillet – août 2009.

En prévision avant fin 2009 :

- ☞ Dortoir maternelle : remplacement des menuiseries en PVC avec des volets roulants, réfection peinture, sol et plafond. Coût : environ 26 000€. Travaux au 15 novembre 2009.
- ☞ Menuiseries : remplacement en PVC. Coût : environ 13 000€. Travaux au 15 novembre 2009.
- ☞ Local des agents d'entretien, débarras de la Directrice et la salle des maîtres : réfection. Coût : environ 8 000€. Travaux au 15 novembre 2009.
- ☞ Salle de motricité

✓ Point sur les travaux rue Sainte Claire Deville/ Avenue de la Venise verte

- **Phases 1 à 3** : les travaux sont terminés
- **Phase 4** : les travaux sont en cours. Achèvement le 23 octobre 2009.
- **Phase 5** : les travaux commenceront avant la fin de la phase 4.
- **A partir du 12 octobre** : les travaux voirie commenceront au niveau du futur giratoire carrefour Sellier/ Sainte Claire Deville.
- **Aménagements paysagés** : prévus début 2010.

✓ Vélorution/ pistes cyclables : désignation de 2 volontaires pour participer à la commission Interquartier « Pistes cyclables »

- Pierre ECALLE
- Patrick VEILLON

✓ Espaces partagés : sur le site de la Ville de Niort, accessible uniquement par les conseillers de quartier

- 3 fonctions : - partage de documents
- partage d'agenda
 - espace d'échanges (un espace par quartier et un espace inter quartiers)

✓ Festival de la Biodiversité : le thème retenu : **l'arbre** du 8 au 11 juillet 2009

✓ Prochaines réunions :

Bureau : mardi 24 novembre à 18h30 à la Mairie de quartier

CQ : mardi 15 décembre à 20h30 à la salle des fêtes

✓ Journées Nationales de la démocratie Locale : reportées aux 27 et 28 mai 2010

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h40.

* Pour toute modification ou contestation de ce compte rendu, merci de bien vouloir contacter Sabrina ROUSSEAU au 05.49.78.78.98. avant la prochaine séance.